

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

Le vingt-et-un mars 2008 s'est réuni le Conseil municipal de DRUMETTAZ-CLARAFOND, sur convocation d'André QUAY-THEVENON, Maire sortant.

Tous les membres sont présents, à savoir : Mmes BEAUX-SPEYSER Danièle, DECREAU Marie-Françoise, GANDET Francia-Elise, HENNEGRAVE Christiane, HUSSON Marjorie, PASSAQUAY Dominique, PERRE Catherine, PETITPAS Claudine, M. CRESSENS Guy, DUNAND Serge, GASCHET Jean, GOZZI Jean-Marc, JACQUIER Nicolas, LAURENT Gilles, MAURIER François, MENDEZ Denis, PILLET Jean-Marie, SARZIER Jean-Louis et VILNEUVE Didier.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur André QUAY-THEVENON, Maire, ouvre la séance et, après avoir énoncé les résultats des élections municipales des 9 et 16 mars 2008, déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Catherine PERRE est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Louis SARZIER, en tant que membre le plus âgé du Conseil, prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre dix-neuf conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie et invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire et des Adjointes.

Préalablement à l'élection du Maire et des Adjointes, le Conseil municipal procède à la constitution du bureau de vote et désigne Madame Marjorie HUSSON et Messieurs Serge DUNAND et Denis MENDEZ comme assesseurs.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Jean-Louis SARZIER invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il propose sa candidature aux membres du Conseil.

L'élection a lieu et, le dépouillement assuré, Monsieur Jean-Louis SARZIER est proclamé élu Maire à la majorité des voix (1 vote blanc) et est immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil municipal ayant fixé à cinq le nombre d'adjoint, en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, il est procédé à l'élection des adjoints.

- **Election du Premier Adjoint chargé de la communication, des relations économiques et de l'emploi**

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Guy CRESSENS au poste de 1^{er} Adjoint chargé de la communication, des relations économiques et de l'emploi.

L'élection a lieu et, le dépouillement assuré, Monsieur Guy CRESSENS est proclamé élu 1^{er} Adjoint à la majorité des voix (1 vote blanc) et est immédiatement installé.

- **Election du Deuxième Adjoint chargé des travaux, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire**

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Gilles LAURENT au poste de 2^{ème} Adjoint chargé des travaux, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

L'élection a lieu et, le dépouillement assuré, Monsieur Gilles LAURENT est proclamé élu 2^{ème} Adjoint à la majorité des voix (1 vote blanc) et est immédiatement installé.

- **Election du Troisième Adjoint chargé des finances**

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Nicolas JACQUIER au poste de 3^{ème} Adjoint chargé des finances.

L'élection a lieu et, le dépouillement assuré, Monsieur Nicolas JACQUIER est proclamé élu 3^{ème} Adjoint à la majorité des voix (1 vote blanc) et est immédiatement installé.

- **Election du Quatrième Adjoint chargé de l'action sociale et de l'éducation**

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Danièle BEAUX-SPEYSER au poste de 4^{ème} Adjoint chargée de l'action sociale et de l'éducation.

L'élection a lieu et, le dépouillement assuré, Madame Danièle BEAUX-SPEYSER est proclamée élue 4^{ème} Adjoint à la majorité des voix (1 vote blanc) et est immédiatement installée.

- **Election du Cinquième Adjoint chargé du sport, des associations et de la culture**

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Jean GASCHET au poste de 5^{ème} Adjoint chargé du sport, des associations et de la culture.

L'élection a lieu et, le dépouillement assuré, Monsieur Jean GASCHET est proclamé élu 5^{ème} Adjoint à la majorité des voix (1 vote blanc) et est immédiatement installé.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Election des délégués du Conseil municipal à la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)**

L'article 5 des statuts de la CALB prévoit que la Commune est représentée au Conseil d'Agglomération par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

L'élection a lieu et, le dépouillement assuré, sont élus :

- Monsieur Jean-Louis SARZIER, délégué titulaire;
- Monsieur Gilles LAURENT, délégué titulaire;
- Monsieur Serge DUNAND, délégué suppléant;
- Monsieur Denis MENDEZ, délégué suppléant.

- **Election des délégués du Conseil municipal au conseil d'administration du Collège MARLIOZ**

Le Maire indique qu'il convient de renouveler les deux délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège Marlioz .

Il propose les candidatures de Mesdames Dominique PASSAQUAY et Marjorie HUSSON qui sont élues par le Conseil municipal.

- **Election des délégués du Conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le Conseil municipal décide d'élire quatre membres du Conseil auprès du CCAS, étant précisé que le Maire devra nommer par arrêté quatre membres représentant les catégories prévues par la Loi, à savoir un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF, un représentant des

associations de retraités et de personnes âgées du département, et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il est procédé à l'élection des quatre membres du Conseil Municipal. Sont élus membres du CCAS présidé par Jean-Louis SARZIER, Maire,

- Madame Danièle BEAUX-SPEYSER,
- Madame Dominique PASSAQUAY,
- Madame Christiane HENNEGRAVE,
- Monsieur François MAURIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Maire,

Jean-Louis SARZIER